

le 31 Mai 1999

Le lundi et un mai mil neuf cent quatre vingt dix neuf à vingt et une heure le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH, Maire.

Etaient présents : M. R. JOSEPH - Mme H. DESRIVES - Mme M. C. CREPINSEK -

M. H. PHELIPPEAU - M. R. BORDERON - M. J. BATY - M. H. MARTIN - M. B. BOURREAU

Absent excusé : M. F. ALLARY

Absent : M. H. ROSIGNOL

Madame Marie-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR : création d'un ramassage scolaire
à la rentrée de septembre 1999**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, qu'à ce jour, trois enfants de Combiers seront scolarisés à ROUGNAC en septembre 1999 et que les parents sollicitent la création d'un ramassage.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide

- la création d'un ramassage des écoliers la rentrée de septembre 1999 par extension du Service existant du RPI Charras-Grassac-Rougnac.

Les dessertes sont :

Le Matin

- Le Bourg de Combiers
- Chez Bernard
- La Chapelle ou Rozet.
- Ecole de Rougnac

Le soir

- Ecole ROUGNAC
- Rozet
- Chez Bernard
- Le Bourg Combiers

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Charente.
- autorise Monsieur Le Maire signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce ramassage.

Visa. 2.06.99



Revision des loyers au 1 juillet 1999

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter les loyers de +0,1% au 1^{er} juillet 1999

- le logement de l'école au 01.07.1999 sera de 1324^{Fr} mensuel
- le logement du presbytère au 01.07.1999 sera de 6614^{Fr} annuel.

**ORDRE DU JOUR : création d'un poste d'Adjoint Administratif
1 ère Classe au 01.01.1999 -10 H/semaine**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste Adjoint Administratif Première Classe - 10 heures par semaine - avec effet au plus tôt au 1 er janvier 1999.



ORDRE DU JOUR : révision du contrat assurance groupe

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil de la lettre de Monsieur Le Président du Centre de Gestion en date du 6 avril 1999 l'informant qu'en application de la nouvelle réglementation en vigueur, les contrats d'assurance sont désormais soumis au code des Marchés Publics.

En conséquence, le contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion pour les collectivités et établissements du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès cessera son effet au 31.12.1999.

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion devant procéder à une mise en concurrence pour souscrire un nouveau contrat groupe à effet du 1 er janvier 2000, celui-ci propose de souscrire le contrat pour le compte de notre commune et de nous faire ainsi bénéficier de l'effet de mutualisation. En conséquence, il conviendrait que le conseil prenne une délibération autorisant le Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion à l'issue de la consultation n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité, décide :

- se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion,
- de l'habiliter à signer les contrats à intervenir.



**Ordre du jour : Protocole d'implantation des ouvrages
France Telecom sur le domaine public routier
Modification de la délibération du 26 mars 1998**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'appliquer le montant de la redevance maximum au Km ainsi qu'au m2, barème maximum qui est indexé sur la moyenne du coût la construction des 12 derniers mois connus au 1 er janvier



**ORDRE DU JOUR : Adhésion à l'Association
" Avenir du Territoire SUD CHARENTE "**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du 11 mai de l'Association Avenir du Territoire Sud Charente nouvellement créée à Chalais et ayant pour objet :

- d'informer les adhérents de l'évolution du dossier départemental NATURA 2000
- de maintenir une concertation locale entre exploitants, propriétaires et élus
- d'avoir une représentation au Comité de pilotage Départemental Natura 2000 et autres instances intervenant sur le territoire du Sud Charente.

La commune de Combiers est concernée par le site "Vallée de la Lizonne" et Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune à cette Association.

Après en avoir délibéré, le conseil, la majorité, décide d'adhérer à l'Association " Avenir du Territoire SUD CHARENTE " dont le siège social est 37, rue de Barbezieux à CHALAIS - 16210, reprise par son Président Joël Robelin.

Ordues du parking de la salle polyvalente
Monsieur le Maire aborde le problème du ruisseau et des ordues qui sont déposées un peu n'importe comment par terre autour des contenants existants. L'entrée du Bourg est ainsi peu accueillante.

Après en avoir délibéré le conseil propose de faire aménager une plateforme en ciment entourée d'arbustes et d'améliorer l'entrée du parking de la salle polyvalente par des plantations.

Avant tout, M. Faïe est chargé de contacter le SIRONPEGA -
la Poste -

M. le Receveur de la Poste de Villebois-Laralette propose de faire un logo sur des enveloppes de la mairie. Des modèles sont présentés. Le conseil est favorable à cette initiative. A chacun de réfléchir sur le site, le monument, la fontaine etc... et d'en présenter les photos. Un choix sera définitif ultérieurement. Entrepris les membres présents.

de G. J. J. J.




